



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NAO 2024 : la Cfdt n'a pas signé

Pas de signature majoritaire des organisations syndicales représentatives de FTV, la direction va donc appliquer unilatéralement une partie des mesures qu'elle proposait en négociation :

- Une mesure salariale collective pour tous les salariés, CDI et CDD de droit commun présent au 1er mai 2024 avec au moins 3 mois d'ancienneté continue, et rétroactivement au 1.1.2024 :
 - Salaire de base inférieur ou égal à 2500 € bruts mensuels : 1 500 € bruts annuels
 - Salaire de base compris entre 2501 et 3000 € bruts mensuels : 1 300 € bruts annuels
 - Salaire de base compris entre 3001 et 3500 € bruts mensuels : 1 100 € bruts annuels
 - Salaire de base compris entre 3501 et 4000 € bruts mensuels : 900 € bruts annuels
 - Salaire de base supérieur à 4001 € bruts mensuels : 800 € bruts annuels

AVRIL 2024

Attention, seuls les salariés qui ont un contrat ouvert avec l'entreprise au moment de la mise en paie de cette mesure en bénéficieront.

- Des mesures individuelles au choix, au taux minimal de 2,5% pour les PTA et les salariés relevant des emplois artistiques et de 3,5% pour les journalistes.

Une enveloppe sera dédiée à la politique de résorption des disparités salariales, une autre aux dispositifs de primes exceptionnelles et de primes d'intérim.

- La prise en charge de l'abonnement « transports publics » augmente et passe à 60% du coût de l'abonnement. Le forfait mobilité durable annuel passe de 510 € à 560 €.
- Sur les grilles de rémunération, la direction bouge : les minima des grilles de rémunération applicables aux PTA, journalistes, ainsi qu'aux salariés relevant d'un emploi artistique sont revalorisés de +1,4%.

Les grilles de rémunération B niveau Confirmé des groupes de classification 1 à 8 PTA et des groupes de la grille artistique sont revalorisées afin d'être à +5% du minima de leur grille respective.

Les barèmes applicables à tous les non permanents et aux alternants sont revalorisés de +1,4% à compter du 1er janvier 2024.

Mais la Cfdt demandait plus : une NAO ambitieuse, qui permette non seulement le maintien du niveau de vie de tous les salariés, mais aussi des engagements sociétaux et environnementaux forts !

Nous voulions qu'enfin, une analyse de la situation salariale des personnels administratifs, comparée à celle des techniciens, soit menée, ainsi qu'un travail sur la spécificité de certains postes.

Notre grille d'évolution de l'ancienneté est obsolète, après la réforme des retraites. Nous demandons donc l'ajout de paliers d'ancienneté, pour tous les salariés de FTV.

Mais la Cfdt ne s'arrête pas au salaire : nous revendiquons beaucoup plus !

Primes et indemnités : les indemnités kilométriques, les frais de repas, les frais de mission des salariés en CDI et des non permanents, les primes (de WE pour les

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

journalistes, celles d'intérim et d'astreinte, de garde d'enfant...), doivent être revus à la hausse. L'attribution des primes exceptionnelles, les objectifs des salariés bénéficiant d'une part variable, doivent enfin faire l'objet de transparence. Les tickets restaurant doivent être généralisés partout où les salariés ne disposent pas de restauration collective, notamment en Outre-mer.

Le télétravail a largement trouvé sa place dans nos organisations. Son indemnisation doit être revue à la hausse, les frais des télétravailleurs ayant augmenté avec l'inflation. La prime « vélo », qui incite à utiliser un moyen de transport éco-responsable, doit être cumulable avec l'abonnement transport en commun et revalorisée à hauteur du plafond légal, (700 €), et les salariés obligés, faute de transports en commun, de prendre leur véhicule doivent pouvoir bénéficier d'un « chèque carburant », tout en se voyant proposer des formations à l'éco conduite sur le temps de travail.

Les conditions de travail, alors que l'accord QVT est tombé, ont, cette année, également fait l'objet de propositions de la CFDT.

Les règles d'évolution de carrières et de calcul de l'ancienneté notamment par suite d'intégration des non permanents doivent être clarifiées, les horaires collectifs doivent être stabilisés afin de permettre une meilleure conciliation vie personnelle / vie professionnelle au moins à court terme : cesser les réorganisations non discutées des horaires de travail, les journées à rallonge pour les salariés au FJ, introduire la semaine de 4 jours dans tous les sites et tous les services où cette organisation du travail est possible après évaluation et analyse ; aménager le temps de travail et la charge de travail des salariés seniors ; valoriser l'engagement sociétal des salariés par l'attribution de jours « engagement » (6 jours de congés / an avec le maintien de la rémunération).

Également, remettre à plat le « schéma directeur immobilier » et ouvrir un vrai débat et une remise en cause du flex office, bureau partagé, bureau nomade, notamment en cas de projet immobilier ; généraliser la gestion des projets par la concertation avec les salariés concernés, réviser les process Concur, gros consommateurs de temps pour tous (utilisateurs comme validateurs) et rétablir la confiance a priori, garantir un traitement plus rapide et plus efficace des dossiers handicap ou santé.

Enfin, la CFDT veut que le dialogue social dans l'entreprise profite aux salariés, en négociant des accords sur les fins de carrière et l'emploi des seniors, sur les évolutions des métiers, sur les rémunérations et les évolutions de carrière, sur les primes et indemnités.

La direction, qui met en avant ses contraintes budgétaires, reste en 2024 sur une logique purement salariale, en proposant des revalorisations, générales et individuelles a minima : une mesure générale largement insuffisante, et le maintien de l'opacité et de la distribution de la « misère » pour les mesures individuelles.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

Décidemment, non, la Cfdt ne pouvait pas signer !

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**